Supplément du bulletin n°51 de la section académique du Syndicat National de l'Education Physique-FSU - mai 2021

Bulletin Spécial Congrès

Participer aux débats
S'exprimer et voter sur l'activité du SNEP
et les listes de militant.es

Vote par correspondance ou lors du congrès

Congrès académique du SNEP Bretagne

du jeudi 24 juin 9h30
au vendredi 25 juin 2021 18h

à l'Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques
Beg Rohu, SAINT-PIERRE-QUIBERON

La crise sanitaire, le confinement et les horaires du couvre-feu nous ont contraint.es à l'annulation des congrès départementaux préparatoires au congrès académique. Tenté.es par les organiser sous la forme de visio-réunion, nous avons finalement décidé de ne pas utiliser cette forme que nous jugeons peu propice aux échanges, au partage des temps de parole et sujet aux contraintes techniques.
Nous avons donc décidé de concentrer nos temps d'échanges sur le seul **congrès académique des 24 et 25 juin prochain (ENVSN de Quiberon)**, qui lui se tiendra bien en présentiel. **Nous appelons de tous nos vœux le plus grand nombre de collègues à y participer** (il faut simplement être à jour de sa cotisation syndicale).
Son organisation, dans le strict respect des règles sanitaires, devrait nous permettre une rencontre joyeuse et fructueuse de réflexions pour analyser la situation actuelle et tracer des pistes revendicatives pour l'EPS de demain.
Nous comptons sur vous pour venir débattre, échanger et travailler les mandats pour les 4 années à venir.
Toutes les formalités d'inscription sont décrites un peu plus loin dans ce bulletin.

Rapport d'activité ACADEMIQUE 2017-2021 et motion d'orientation 2021-2024

2017 - 2021 : Quelle activité et quel bilan de l'activité déployée par le SNEP Bretagne ?

A : Des satisfactions sur le travail accompli, des ambitions pour poursuivre et l'étendre à tous les dossiers qui concernent la profession

Les réformes, de par leur nature et leur répétition, portent des attaques contre la qualité et l'existence même des services publics, contre les métiers, contre la place de l'EPS, contre la liberté pédagogique… Cela nous incite à poursuivre le travail engagé (et amplifié ces dernières années) sur les thématiques dépassant le cadre strict des conditions de travail.

Pour cela la fonction du SNEP reste inchangée et devient certainement plus importante aujourd'hui qu'hier !

- Commenter et éclairer sur les problématiques du moment
- Alerter sur les intentions et les dangers potentiels
- Proposer des alternatives, stimuler les échanges et les débats dans la profession
- Agir et faire agir de son lieu de travail jusqu'aux espaces qui nous régissent (Communes, Département, Région, IA, Rectorat, pour ce qui nous concerne)
- Participer aux actions à caractère national qui pèsent directement sur l'avenir de nos métiers

Nous disposons pour cela d'un lieu d'analyse, d'échanges, de débats et de décisions : le bureau académique ; d'un bulletin académique : organe d'expression, d'information et de mise en action ; de 26h de décharge de service dont 10h sont réparties entre 5 collègues pour le travail académique ; des 4 bureaux départementaux qui agissent en direct avec les collègues.

ORIENTATION 2021-2024

Notre orientation syndicale vise l'implication de tous.tes plus que la délégation de responsabilité, notre ambition reste bien de permettre la plus grande intervention possible des collègues. Pour renforcer l'action et l'efficacité syndicales, c'est bien cette intervention de chacun.e qu'il nous faut viser et faciliter (dans son établissement (CA mais aussi et surtout Heure d'Information Syndicale), mais aussi auprès des partenaires de la vie locale ou des autorités administratives) pour créer ce rapport de force favorable pour parvenir à de meilleures conditions d'exercice de notre métier.

S'ajoute la question de la pérennité de l'outil collectif, du renouvellement de ses militants qui le font vivre.

Après de nombreuses années, au service de la profession, plusieurs militant.es académiques partent en retraite en 2021. Accueillir de nouveaux.velles collègues qui acceptent à leur tour de mettre en partage et en débat leurs idées, mais aussi de participer, concrètement, aux activités du SNEP dans l'organisation et la construction des améliorations espérées pour notre discipline et ses personnels est l'enjeu du moment.

Le travail du SNEP et son activité pèsent, et les acquis au local comme au national montrent que notre travail syndical a toute sa place.

B : Sur les problématiques générales, dans le cadre de la FSU et dans le cadre intersyndical.

Les dossiers traités en FSU relèvent forcément, très souvent de problématiques souvent nationales (salaires, carrières, protection sociale).

Notre contribution à une vie fédérale FSU ou une vie intersyndicale locale sur ces sujets, compte tenu de nos moyens en décharge et du temps que cela implique reste en-deçà de ce qu'elle devrait être.

Pour autant, la situation appelle de notre point de vue une réflexion globale, unitaire et donc fédérale.

ORIENTATION 2021-2024

C'est pourquoi nous avons souhaité amplifier notre engagement et participation à l'ensemble des instances de la FSU (départementales et académiques) et le prolongerons du mieux possible au cours du prochain mandat.

SNEP Bretagne U. F.S.U.

C : La défense du métier

Ce dossier est celui qui fonde l'existence de notre syndicat spécifique. Personne autre que notre SNEP n'intervient sur la défense de ce métier avec les objectifs permanents de défense du service public, de développement de la discipline dans l'école, de transformation du rapport à la culture sportive.
Faire activer la réflexion c'est aussi une des missions académiques du SNEP Bretagne.

Un ensemble diversifié de rencontres pédagogiques et de stages (colloque pédagogique, nombreux stages APSA, TZR, Non Titulaire, Sécurité, Métier, ...) a été mis en œuvre au cours des 4 ans écoulés dans les départements au plus près des lieux d'exercice. Cela va dans le sens d'une réappropriation par la profession d'un certain nombre de débats et de points d'appui pour lutter efficacement dans les établissements.

ORIENTATION 2021-2024
Solidariser encore et toujours les profs d'EPS autour de ce qui les rassemble : « un métier, une discipline » animera encore nos intentions. Les réformes régressives du collège à l'université continueront d'être combattues pied à pied dans l'intérêt des élèves et de la discipline.
Le bureau académique nouveau devra travailler à poursuivre et faciliter une réflexion collective, fut-elle départementalisée, en mettant analyses et outils à disposition d'initiatives départementales. Enraciner les rencontres sur des questions d'actualité nous semble une voie d'entrée à privilégier. Rencontre entre enseignant.es d'EPS mais aussi avec nos collègues Jeunesse et Sport nouvellement intégré.es, Conseillers Pédagogiques Départementaux, cadres UNSS, collègues du Supérieur.
C'est d'une résistance construite dans les faits dont l'EPS et ses enseignants ont besoin. Le SNEP Bretagne Rennes devra rester vigilant sur l'ensemble des opérations de « formation » qui viseraient à conforter des orientations que nous combattons.

1/ Le Sport Scolaire

Sur le plan statutaire, avec la parution du décret du 7 mai 2014 sur les 3h forfaitaires officielles pour tou.tes (titulaires et contractuels), et notre exigence répétée d'un affichage des forfaits AS sur chaque support dès les opérations de préparation de rentrée, nous avons constaté une diminution des cas de forfaits non donnés dans les services notamment des TZR et contractuels.
Sur le plan des objectifs et des contenus du Sport Scolaire, au-delà d'un récent renforcement de l'orientation dicté par la crise sanitaire et son lot de pratiques interdites, nous constatons néanmoins un glissement vers un Sport Scolaire au service de… la santé des jeunes, le maintien en forme, l'intégration et l'inclusion sous toutes ses formes prennent parfois le pas sur les pratiques sportives de types compétitives ou autres.

ORIENTATION 2021-2024
Nous n'excluons pas ces nouveaux objectifs mais le SNEP continuera de militer pour un projet ancré sur les pratiques et dynamisant la vie sportive local et pour que les « opérations santé », au-delà des tests individuels de prise de données, portent à développer une vraie réponse à cette problématique de la sédentarité. C'est cela qui contribue à l'éducation et s'inscrit dans des valeurs universelles. C'est à la lumière des indicateurs d'efficacité : licenciés, fidélisation, volume de rencontres que se juge la mission du sport scolaire, et pas sur la manière dont il rend service prioritairement aux objectifs transversaux dans l'organisation d'opérations aux contours flous et à des opérations de communication.

2/ La formation des maîtres et la formation continue

Les difficultés pointées depuis la mise en place des ESPE, devenues INSPE, notamment sur l'impossibilité pour nos jeunes collègues de s'investir pleinement dans la prise en charge complète d'une AS, sont malheureusement toujours d'actualité. Les engagements oraux depuis 2016, de 3 recteur.rices successif.ves, n'ont toujours pas été suivis d'effet. Le recteur puis le directeur de l'INSPE actuels, rencontrés en audience y étaient favorables cette année mais la réforme de la formation des enseignant.es est venue contrecarrer ces bonnes intentions.

MEEF
MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

Pire, cette réforme de la formation des enseignant.es (FDE) qui entrera en vigueur à la rentrée 2021 instrumentalise et ubérise la formation initiale afin de supprimer toujours plus de postes de titulaires.

…/…

…/…

Prétendant « renforcer l'attractivité du métier d'enseignant.e » et rendre la formation « plus efficace », elle instaure une sélection supplémentaire en fin de Licence 3, ne laissant qu'un certain nombre d'étudiant.es accéder en M1 (calibrage établi), les utilisant comme moyens d'enseignement sur l'année de M2 (placé en position de contractuel.les-alternant.es, en classe devant les élèves) et en déniant leur droit à une véritable formation universitaire et professionnelle. Cela pour aboutir in fine à faire des économies sur le dos des étudiant.es. Cette nouvelle organisation appauvrira évidemment leur formation et augmentera leur charge de travail pendant l'année de M2 (préparation concours + rédaction du mémoire + validation du Master + 1/3 temps de responsabilité totale en établissement). Au-delà, elle va de surcroit instituer (par décision du rectorat de Rennes) un forfait AS insuffisant de 2h/semaine et la non-libération du mercredi après-midi pour tous.tes les futur.es étudiant.es-contractuel.les. La place du sport scolaire était déjà insuffisante, elle le sera encore plus par une vision davantage gestionnaire que pédagogique par le rectorat.

Nous faisons toujours le constat d'une formation continue atrophiée sur le plan des contenus disciplinaires propres et très orientées sur les transversalités en tout genre.

ORIENTATION 2021-2024

Sur la formation initiale, nous continuerons à exiger l'annulation de cette réforme destructrice et rappellerons notre exigence d'une formation sérieuse et ambitieuse comprenant le sport scolaire, avec la libération du mercredi durant l'année de formation. Nous continuerons à refuser l'utilisation des étudiant.es comme moyens d'enseignement l'année du concours mais qu'ils soient au contraire affecté.es en sus des horaires de leur tuteurs.trices ; de même que nous refusons l'oral de concours sous forme d'entretien d'embauche (dont la production d'un CV au préalable).

Sur la formation continue, sans tourner le dos aux formations transdisciplinaires, nous continuerons à demander l'augmentation du volume de stages propres à notre discipline (APSA précises par exemple) qui reste le socle fondamental d'un enseignement didactique mieux maîtrisé. Nous souhaitons toujours aussi la mise en place d'une réelle formation académique aux concours internes et accessible à nos collègues en congé formation.

3/ Les équipements sportifs

L'activité soutenue du SNEP sur cette question auprès des Conseils Départementaux et Régional depuis des années a permis la reconnaissance de notre expertise par bon nombre de décideurs mais depuis quelques années, nous constatons un recul voire une absence de décisions politiques, prises par les collectivités locales, dans la construction/rénovation des Installations sportives de notre territoire. Ici ou là, nous assistons à des décisions de constructions, loin des établissements scolaires et/ou tournant le dos à tout un pan de fonctionnalité dans la conception mettant de fait l'EPS en difficulté dans la réalisation des programmes d'enseignement. Une salle pour le club de badminton par ici, un terrain synthétique réservé au club de football local par là… sont des situations que nous vivons encore aujourd'hui.

Au niveau académique mais aussi dans chaque département, le SNEP a repris le chemin des audiences avec les élus pour redonner le cadre des référentiels, réexpliquer l'enjeu d'installations fonctionnelles et proches des établissements scolaires. Nous avons entrepris un travail commun avec l'Inspection Pédagogique Régionale EPS pour que ces propositions de rénovations et/ou de constructions fonctionnelles soient portées et défendues auprès des collectivités par tous les acteurs (Recteur, DASEN, IA-IPR EPS) afin de ne pas valider tout et n'importe quoi.

ORIENTATION 2021-2024

Notre objectif reste celui de mieux associer les équipes d'EPS pour chaque situation car nous le constatons, sans intervention des collègues auprès des collectivités de rattachement et/ou de leur chef d'établissement, les dossiers sont vite ficelés par les municipalités (qui sont les maitres d'œuvre à chaque fois) y compris parfois avec l'accord du seul chef d'établissement. Or une fois les opérations lancées, elles sont très difficiles à rattraper.

D : La défense des personnels

Suppression des CAPAS « Mobilité et Carrières », recours aux contrats, instauration du recours individuel mandaté ou non, la Loi de Transformation de la Fonction publique de 2019 bouleverse les équilibres fondateurs entre les droits et obligations des personnels et fragilise les statuts.
Elle remet, entre autres, en cause la transparence et l'équité des opérations qui gèrent nos carrières tout comme quelques-uns de nos droits fondamentaux.
Le mouvement Intra 2020 erroné, opaque et non sincère en a, malheureusement, été la première illustration.
Dans ce contexte de destruction du paritarisme et d'individualisation des carrières, elle redéfinit, en outre, un nouveau rapport SNEP-Rectorat où le dialogue et les interventions en amont (entrevue, groupe de travail, ...) prennent tout leur sens. C'est pourquoi nous avons souhaité amplifier notre engagement et participation à l'ensemble des instances rectorales au sein de la délégation de la FSU (groupe de travail).
Les implications des élus se font sur 3 secteurs principaux : carrière (avancement/promotion/HCL/Classe Exceptionnelle), Mutations-Affectations des personnels (mutations inter et intra, remplacement (phase d'ajustement et suivi des suppléances), santé (commissions de réforme, CHSCTD/A).

Notre action syndicale doit se réinventer. Le secteur « corpo » du SNEP garde une expertise sur ces dossiers et a mis en place de nouvelles stratégies pour reconstruire de nouveaux outils afin de suivre les dossiers et de continuer à faire respecter les droits de chaque collègue. La défense des personnels par les élus du SNEP académique est pour nos collègues d'une importance primordiale, le résultat aux dernières élections professionnelles de 2018 est là pour en témoigner (92% et l'ensemble des sièges (9) en commission paritaire).

L'information aux collègues est elle aussi un secteur qui a pris de plus en plus d'importance durant cette période en amont et en aval des différentes opérations de carrière et d'affectation : stages, lettre d'infos corpo, courriels et/ou courriers à chaque étape des CAPA - ou mutation, compte rendu des CAPA et réponse individualisée, site internet, groupe WhatsApp, sans oublier les nombreux contacts téléphoniques individuels.

ORIENTATION 2021-2024
Nous prolongerons cette qualité d'engagement des commissaires paritaires. Leur disponibilité et surtout leur connaissance des dossiers traités, continueront à être des atouts indispensables à une équité et à la défense des intérêts collectifs. Ceci est d'autant plus important que les lois de décentralisation donnent de plus en plus de pouvoir au niveau régional et qu'une analyse approfondie est nécessaire dans chaque académie. Les modifications permanentes des textes les obligent à rester vigilants et armés pour faire face à l'administration (rectorat et IA). Nous continuerons les rencontres de travail régulières du groupe corpo, pour ajuster ses connaissances et travailler sur les positions aux carrefours des mandats du SNEP et des intérêts des collègues.

E : De quel outil SNEP a-t-on besoin ?

Définir localement des pistes revendicatives académiques.
L'ampleur et la répétition des attaques contre les services publics, l'Ecole et l'EPS multiplient les dossiers dans lesquels la profession nécessite un soutien syndical. L'organisation de l'Etat de plus en plus décentralisé rend l'activité locale primordiale quand il y a quelques années, les réponses pouvaient être pilotées par le niveau national. La récente Loi de Transformation de la Fonction Publique, qui a mis à distance les organisations syndicales en ne les laissant intervenir, pour le compte individuel de chacun, qu'en cas de recours face aux décisions de l'administration, demande également un travail syndical départemental et académique coordonné au sein du SNEP et de la FSU et plus important que par le passé.
Dépasser les problèmes de carrière…
Mais le SNEP, ce n'est pas que la défense individuelle ou les problèmes de carrière et de santé, c'est aussi un secteur pédagogique, de réflexion sur les contenus et conditions de travail nécessaires pour les enseigner.

Quand les évolutions dans le management préfèrent l'individualisme et l'isolement de chacun, le SNEP répond par la mise en commun, le collectif.
Quand, trop souvent, la réponse institutionnelle se réfugie dans l'adaptabilité et le pragmatisme, le SNEP répond enjeux clairement déterminés en lien avec la profession et des moyens à la hauteur des enjeux.

…/…

…/…

Nous restons convaincus que l'outil syndical devient plus que jamais le maillon essentiel dans le rapport aux collègues et entre collègues. Les temps d'échanges et de partage ont été fortement réduits (stages, réunions de travail UNSS, temps d'échanges institutionnels, …) pour que l'individualisme prime. La récente suppression des CAPA participe de cela, isoler chacun face à l'administration et couper toutes possibilités de liens entre les acteurs du système.

Entrer dans l'équipe, il n'y a pas de sélection !

La question de l'outil syndical est constamment en débat au sein de notre collectif et la question de sa pérennité, du renouvellement de ses militants qui le font vivre, est régulièrement posée. Plusieurs d'entre eux faisant valoir leur droit à la retraite, accueillir de nouveaux.velles collègues qui acceptent à leur tour de mettre en partage et en débat leurs idées est l'enjeu du moment.

Contrairement à ce qui est parfois imaginé, ***militer au SNEP ne veut pas dire être d'accord sur tout ou penser pareil. C'est de la diversité que le débat s'enrichit, l'activité syndicale du SNEP est basée sur ce principe.***

RAPPORT FINANCIER du SNEP Bretagne	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Nombre de syndiqué.e.s	*424*	*454*	*473*	*477*
Part moyenne de la cotisation revenant à la trésorerie académique	*18,33*	*22,91*	*27,61*	*26,56*
Part moyenne de la cotisation revenant aux trésoreries departemen	*22,92*	*19,34*	*17*	*17*
COTISATIONS				
PARTS ACADÉMIQUES DES COTISATIONS DES SYNDIQUÉ.E.S	7775,89	10400,94	13060,73	12672,25
TOTAL RECETTES	**7775,89**	**10400,94**	**13060,73**	**12672,25**
DÉPENSES				
FRAIS DE DÉPLACEMENTS	3569,12	4134,75	4162,72	4790,41
BULLETIN : ÉDITION ET AFFRANCHISSEMENT	1340,04	2931,78	4386,32	2517,42
HÉBERGEMENTS	423,6	1650,8	1697,73	1227,4
FRAIS DE RÉCEPTION-REPAS	937,59	1216,01	1079,04	824,59
FOURNITURES DE BUREAU, SECRÉTARIAT et DIVERS	399,4	119,6	26,9	250,49
DONS	710	0	1093	0
CONGRÈS	3528,28	0	0	0
INFORMATIQUE-INTERNET	161,99	350,71	545,24	146,24
FRAIS BANCAIRES	112,97	103,95	143,41	140,14
TOTAL DÉPENSES	**11182,99**	**10507,6**	**13134,36**	**9896,69**
RÉSULTAT EXERCICE	**-3407,1**	**-106,66**	**-73,63**	**2775,56**

L'activité syndicale du Snep-Fsu Bzh est possible grâce aux parts des cotisations des adhérents dédiées à l'académie.

L'exercice 2016-2017 est déficitaire car le Snepfsu Bzh a organisé le congrès académique à Logonna-Daoulas en Janvier 2017.

Les postes de dépenses sont majoritairement liés aux frais de déplacements des militants et des publications académiques (impression, routage, envoi).

En 2018-2019 le bulletin "élections professionnelles" envoyé à toute la profession explique le montant élevé de ce poste.

Les dons correspondent à la participation pour la délégation académique au congrès national de Montpellier en 2017 et au colloque pédagogique national "L'EPS et l'Ecole de demain" à Villejuif en novembre 2018.

L'année 2019-2020 dans le contexte de la Covid-19 et du confinement que la pandémie a entraîné, ne peut illustrer de manière exhaustive une année pleine d'activité syndicale.

Le Snepfsu Bzh c'est aussi des stages mutations et pédagogiques qui font partie de l'activité syndicale. Toutes ces initiatives ne seraient pas possibles sans l'adhésion et la confiance des collègues.

L'adhésion est le premier soutien au syndicalisme que le Snepfsu porte, pour la permanence de la défense des intérêts des personnels et de nos métiers.

Le bureau académique sortant

Election des Bureaux départementaux et du Bureau Académique du SNEP Bretagne

A partir de la réception de ce bulletin « spécial Congrès » et jusqu'au 25 juin, jour du dépouillement, chaque syndiqué.e est amené à s'exprimer sur les rapports d'activité et financier pour chacun des 3 niveaux de notre organisation (national, académique et départemental). Doivent aussi être élus les bureaux national, académique et départementaux. Toutes les explications de vote sont décrites sur la page suivante et tout le matériel de vote est joint à cette publication.
Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des listes de candidats pour notre académie. En l'absence de listes concurrentes, nous vous invitons à vous exprimer POUR les listes présentées : liste des bureaux départementaux sortants et liste académique d'union proposée à l'initiative d'Unité et Action.

Certain.e.s camarades ont fait valoir leur droit à la retraite et/ou décidé de ne pas se représenter pour le prochain mandat. Nous tenons à les remercier sincèrement et chaleureusement pour leur engagement dans la défense de notre discipline et des collègues : Claire FRESSON, Olivia LE BOSSER, Michel LE PAPE, Stéphanie LENTZ, Christophe VENEAU (29), Jean-Louis GROUSSARD, Laurent LE FLECHER, Claire MOAL (35), Marc LEGUERINEL, Jean-Louis MOREAU, Serge ORST (56).

Election du Bureau Académique
Liste à l'initiative de Unité et Action

1. **BILLY Alain**, Col L'Iroise, BREST (29)
2. **HAMROUNI Sami**, Col Les Ormeaux, RENNES (35)
3. **LEROY Olivier**, Col Kerentrech, LORIENT (56)
4. **VESCHETTI Linda**, Col Beg Avel, CARHAIX-PLOUGUER (29)
5. **ALLOT Etienne**, Lyc Mendès-France, RENNES (35)
6. **BIOTTEAU Frédéric**, Col E. Guillevic, SAINT-JEAN BREVELAY (56)
7. **BOULCH Joseph**, Legta T. Monod, LE RHEU (35)
8. **CHICOT Guillaume**, Col J. Brel, NOYAL SUR VILAINE (35)
9. **COURTET Anne**, Collège Le Landry, RENNES (35)
10. **DEBOCQ Maxime**, Lyc A. Pavie, GUINGAMP (22)
11. **DORE Pierre-Yves**, SDJES Ille-et-Vilaine, RENNES (35)
12. **GAYIC Virginie**, Col Jean Monnet, BROONS (22)
13. **GILET Anne**, Col C. Langlais, PONTIVY (56)
14. **HERROUX Rozenn**, Col J. Ferry, QUIMPERLE (29)
15. **LE BERRE Philippe**, Col La Tour d'Auvergne, QUIMPER (29)
16. **LE CAER Julien**, LP Rosa Parks, ROSTRENEN (22)
17. **LE CAM Raphaël**, Suaps Rennes 2, RENNES (35)
18. **LE GLEAU Benoit**, Col J.M. Le Bris, DOUARNENEZ (29)
19. **LE VERGER Hélène**, LP J. Jaurès, RENNES (35)
20. **LECHARDEUR Estelle**, Col Les Hautes Ourmes, RENNES (35)
21. **LEPUISSANT Samuel**, Suaps Rennes 2, RENNES (35)
22. **LEROY Nicolas**, Col C De Gaulle, PLOEMEUR (56)
23. **MERLE Solène**, Col L. Ferré, SCAER (29)
24. **MOUTON Fanny**, Col Kerentrech, LORIENT (56)
25. **POIZAT Tangi**, Col Kerentrech, LORIENT (56)
26. **VISIOLI Jérôme**, Ufraps Rennes 2, RENNES (35)

Election du Bureau Départemental 22
Liste à l'initiative du Bureau sortant

1. **LE CAER Julien**, LP Rosa Parks, ROSTRENEN
2. **GAYIC Virginie**, Col J. Monnet, BROONS
3. **BOUGUET Séverine**, Col La Grde Métairie, PLOUFRAGAN
4. **THOMAS Céline**, Lyc H. Avril, LAMBALLE
5. **JOUANIGOT Adèle**, Col E. Heriot, ROSTRENEN
6. **DEBOCQ Maxime**, Lyc Pavie, GUINGAMP
7. **LOAEC Sébastien**, TZR rattaché Lyc Le Dantec, LANNION
8. **LE BRIS Florent**, Lyc F. Bienvenue, LOUDEAC
9. **PEDRONNO Nolwenn**, Col Racine, SAINT-BRIEUC
10. **GIROT Martine**, Retraitée

Election du Bureau Départemental 29
Liste à l'initiative du Bureau sortant

1. **BILLY Alain**, Col Iroise, BREST
2. **ABIVEN Éric**, Col Du Porzou, CONCARNEAU
3. **BOHIC Rozenn**, TZR QUIMPER
4. **BOULBENNEC François**, Col Pierre Mendes France, MORLAIX
5. **CAM Yves**, Retraité
6. **CONQ Jean-Christophe**, TZR BREST
7. **GUIRRIEC Louis**, Retraité
8. **HERROUX Rozenn**, Col Jules Ferry, QUIMPERLE
9. **LE BERRE Philippe**, Col La Tour d'auvergne, QUIMPER
10. **LEBRANCHU Christophe**, SUAPS BREST
11. **LE GLEAU Benoit**, Col Jean-Marie Le Bris, DOUARNENEZ
12. **LE MOIGNE Marie**, Lyc Chaptal, QUIMPER
13. **MERLAUD Alex**, Col Pierre Mendes France, MORLAIX
14. **MERLE Solène**, Col Léo Ferré, SCAER
15. **MOAL Youenn**, Col Louis et Marie Fichez, PLOUESCAT
16. **PIRAS Nicolas**, LPDupuy de Lôme, BREST
17. **THOMAS Richard**, Lp Pleyben, PLEYBEN
18. **VESCHETTI Linda**, Col BegAvel, CARHAIX

Election du Bureau Départemental 35
Liste à l'initiative du Bureau sortant

1. **LECHARDEUR Estelle**, Col Hautes-Ourmes, RENNES
2. **CHICOT Guillaume**, Tzr RENNES
3. **COURTET Anne**, Col le Landry, RENNES
4. **BOULCH Joseph**, Lyc T.Monod, LE RHEU
5. **LE VERGER Hélène**, Lyc Jean Jaurès, RENNES
6. **ALLOT Etienne**, LP Pierre Mendès France, RENNES
7. **HAMROUNI Sami**, Col Ormeaux, RENNES
8. **DORE Pierre-Yves**, SDJES, RENNES
9. **LARUE Sylvie**, Col Martin Luther King, LIFFRE
10. **HUGONOT Yann**, Col Gérard De Nerval, VITRE
11. **FONTAINE Laurie**, Col Clotilde Vautier, RENNES
12. **LE LAGADEC Véronique**, LP Louis-Guilloux, RENNES
13. **LEPUISSANT Samuel**, Siuaps, RENNES
14. **RETAILLEAU Alexandre**, Col Pierre Olivier de Malherbes, CHATEAUBOURG
15. **DELANYS Emilie**, LP Jean Jaurès, RENNES
16. **PERROT Laurent**, Col Martin Luther King, LIFFRE
17. **ROGER Nicolas**, Tzr RENNES
18. **BRIAND Thomas**, Tzr RENNES
19. **ANGEBAUD Robin**, Col Les Chalais, RENNES
20. **HUGONOT Vincent**, ***Col*** Bocage, DINARD
21. **BARBIER Antoine**, ***Col*** Théophile Briant, TINTENIAC

Election du Bureau Départemental 56
Liste à l'initiative du Bureau sortant

1. **LEROY Olivier**, Col Kerentrech, LORIENT
2. **BIOTTEAU Frédéric**, Col E. Guillevic, ST-JEAN BREVELAY
3. **DE ALMEIDA Julio**, LP Duguesclin, AURAY
4. **DESRE Olivier**, Col Saint-Exupéry, VANNES
5. **GILET Anne**, Col C. Langlais, PONTIVY
6. **LEROY Nicolas**, Col C. de Gaulle, PLOEMEUR
7. **MOUTON Fanny**, Col Kerentrech, LORIENT
8. **POIZAT Tangi**, Col Kerentrech, LORIENT

Votez par correspondance ou le jour du congrès

Participez au congrès académique

La participation au congrès ainsi que le vote aux élections internes du SNEP, sont un moment fort de la vie du syndicat. Par l'expression de son vote, chaque syndiqué(e) assume sa responsabilité dans le fonctionnement démocratique de celui-ci. Ces élections sont l'occasion d'un renforcement de notre force militante, d'un approfondissement de notre réflexion sur les revendications de notre profession.

Déroulement du vote

Election au scrutin de liste proportionnel

Trois scrutins groupés - 9 votes :

- Le scrutin DEPTAL (rapport activité, rapport financier, liste au bureau départemental)
- Le scrutin ACAD (rapport activité, rapport financier, liste au bureau académique)
- Le scrutin NAT (rapport activité, rapport financier, liste au bureau national)

Qui vote ?

Tous les collègues syndiqué.es au titre de l'année scolaire 2020/2021 au 2è jour du congrès académique du SNEP-FSU (25 juin 2021)

Quand voter ?

Dès maintenant, en envoyant votre vote.
Sur place, en participant au congrès académique (24 et 25 juin à Quiberon).
En remettant votre vote à un collègue participant au congrès académique.

Comment voter ? Où voter ?

S'exprimer (3 scrutins, 9 votes) à l'aide du bulletin de vote joint.
Glisser votre bulletin de vote dans l'enveloppe vierge jaune.
Insérer l'enveloppe jaune dans l'enveloppe mandat blanche et renseigner le dos de l'enveloppe (n'oubliez pas de signer).
Poster l'enveloppe mandat (adresse déjà imprimée) ou apporter le jour du congrès académique.

CONGRÈS PORTICCIO 2021

29 novembre au 3 décembre

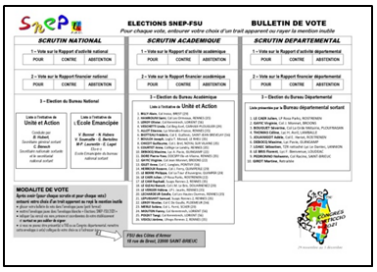

Enveloppe jaune

Enveloppe mandat

Pour participer au congrès...

Le congrès académique 2021 se déroule les jeudi 24 et vendredi 25 juin 2021 à Quiberon, à l'Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques. Au regard des conditions sanitaires actuelles, nous observerons toutes les règles sanitaires en vigueur (distanciation, gel, port du masque) et l'hébergement (sur place) sera fait en chambre individuelle.

- **Une participation de 12€ par congressiste est demandée**
- **Les frais de déplacement seront remboursés à partir du moment où un covoiturage de 2 personnes minimum est effectué.**

L'ordre du jour détaillé en cours d'élaboration vous sera communiqué à l'ouverture du congrès. Il s'articulera en différentes séquences de travail autour des thématiques du congrès national (cf bul national n°985 du 27 mars 2021) :
- thème CORPO (carrières, fonction publique, conditions de travail, Non titulaire, …)
- thème QUESTIONS EDUCATIVES (EPS, sport scolaire, programmes, équipements sportifs, formation)
- thème SPORT (culture et pratique sportive, sport/EPS, profs de sport, politique sportive, …)
- thème SYNDICALISME (activité et fonctionnement syndical, quel SNEP ?, syndicat/politique, militantisme, …)

A ces 4 thèmes s'ajouteront des échanges autour de deux focales qui sont « l'égalité » et « l'écosyndicalisme ».

Le jeudi soir, nous proposons une soirée débat autour des enjeux d'égalité avec la participation de deux collègues spécialistes de ces questions et intervenantes en STAPS et en formation.

Inscription obligatoire au préalable, pour les réservations de repas et de chambres en remplissant le formulaire accessible depuis la page d'accueil de notre site, http://www.snepfsu-rennes.net.